



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÔLE TRIENNAL 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2023 ;

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en vertu de l'article 174 ou 174.2, si un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles au bureau de la M.R.C. du Rocher Percé à l'adresse mentionnée plus bas ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à l'attention de :

Madame Christine Roussy
Directrice générale / Secrétaire-trésorière
M.R.C. du Rocher Percé
129, boul. René Lévesque Ouest
Case postale 128
Chandler (Québec) G0C 1K0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.


Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé
Ce 11^e jour de septembre 2023


Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lachance, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site internet de la Municipalité ainsi que sur le babillard de l'hôtel de ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour de septembre deux mille vingt-trois.

Signé 
Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière